

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 30 Janvier 2013

Nombre de membres

Afférents au Conseil : 36

Présents : 33

Date de la convocation : 23/01/2013

Présents : M. EYMARD Philippe, Mme GEROME Nadine, Mme CUNY Marielle, M. DELOY Guy, M. MAROT Joël, M. THOMAS Michel, M. RABU Jean Louis, M. GEORGES Jean Michel, Mme MOTSCH Suzanne, Mme PILLOT Noëlle, Mme VAUTRIN-ROLLOT Andrée, M. CARITEAU Jean-Pierre, M. MAIRE Philippe, M. PICOCHÉ François, M. HUC André, M. PAGELOT Dominique, M. LAGARDE Daniel, M. HATIER François, M. LEROY Philippe, M. REMY Daniel, M. NOEL Philippe, M. HUROT Michel, Mme GRIMILLOT Patricia, Mme ARNOULD Nicole, Mme MARCOT Véronique, M. LAPOIRIE André, Mme GERARD Pierrette, M. ALEXANDRE René, M. LAVEZ Francis, M. PERRIN David, M. COLIN Gérard, M. LA VAULLEE Henri, M. JACQUIN Alain.

Pour information :

Excusé(s) ayant donné procuration : M. CANADAS Stéphane à M. LAGARDE Daniel, M. SCHMIDT Frédéric à M. NOEL Philippe,

Suppléant(s) : M. PERRIN David (de M. MARTIN Miguel), M. COLIN Gérard (de M. COLIN Roger), M. LA VAULLEE Henri (de M. ROUSSEL Michel), M. JACQUIN Alain (de M. GARION Eric),

Excusé(s) : M. JEANDON Luc.

Le mercredi 30 janvier 2013 à 20 heures 30 minutes, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Xertigny sous la présidence de EYMARD Philippe, Président.

M. MAIRE Philippe a été nommé secrétaire de séance.

Après appel et avoir constaté que le quorum est atteint, le Président déclare la séance du Conseil Communautaire ouverte à 20h30. Il remercie Madame le Maire de Xertigny pour son accueil.

Objet des délibérations

Intervention de la Maison Des Services Publics du Pays d'Epinal Cœur des Vosges

1. Pays d'Epinal Cœur des Vosges : Modifications statutaires
2. SICOVAD : Modifications statutaires
3. SDANC : Retrait et Adhésions
4. Mise en place de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges dans le cadre de la Fiscalité Professionnelle Unique
5. STEP Arches : Acquisition terrain
6. STEP Pouxoux : Avenant n°2 BEREST pour la reprise du PRO
7. Showroom à Xertigny : Acquisition terrain
8. Showroom à Xertigny : Choix prestataire maîtrise d'œuvre
9. Information aux délégués dans le cadre de l'article L5211-10 du CGCT (délégation au Président)
10. Informations sur les organismes intercommunaux auxquels adhère la CC
11. Informations diverses
12. Date et lieu du prochain conseil

Documents remis aux délégués :

- Fréquentation du RAM
- Point OPAH
- Flyer « Fonds Lactalis de soutien à l'emploi et au développement »

Le compte rendu du dernier Conseil est approuvé à l'unanimité.

Intervention de la Maison Des Services Publics du Pays d'Epinal Cœur des Vosges

Stéphanie RAUSCENT, Directrice de la Maison Des Services Publics du Pays d'Epinal (MDSPE) est intervenue afin de présenter les études de la MDSPE pour l'année 2013, qui s'articulent autour de cinq grands axes :

- Maîtrise d'œuvre pour l'aménagement d'un parc résidentiel de loisirs à Xertigny avec le CRITT Bois et le FCBA
- Etude sur l'emploi et la mobilité avec les Relais Services Publics (RSP)
- Economie sociale et solidaire
- Emplois dans les bâtiments et dans le domaine de la maîtrise de l'énergie
- Gestion Territoriale des Emplois et des Compétences (G.T.E.C.) avec un accent sur les services à la personne

Les délégués qui seraient intéressés par l'une ou l'autre de ces études peuvent en faire part à Vincent Courceleaud qui fera suivre auprès du Pays.

1. PAYS D'EPINAL COEUR DES VOSGES - MODIFICATION STATUTAIRES

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPOUVE** les modifications statutaires apportées aux statuts du Syndicat Mixte du Pays d'Epinal Cœur des Vosges, telles que rédigées dans les délibérations n°51/2012, 52/2012,53/2012 et 54/2012 du Comité Syndical en date du 17 décembre 2012.

2. SICOVAD : MODIFICATIONS STATUTAIRES

Suite à la mise en œuvre du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale modifiant le périmètre des Communautés de communes adhérentes, le Président du SICOVAD nous a demandé de nous prononcer sur les modifications statutaires votées à la majorité lors du comité syndical du 19 décembre 2012 modifiant les modalités de représentation au sein de son organe délibérant.

Les délégués communautaires représentants la C2VRM au sein du SICOVAD et présents lors du dernier comité syndical informent l'assemblée d'un malentendu quant à la compréhension de ces modifications statutaires.

Il est décidé de faire un courrier au SICOVAD afin d'éclaircir les nouvelles modalités de représentativité et de voter ultérieurement les modifications statutaires de ce syndicat.

3. SDANC - RETRAITS ET ADHESIONS

Suite aux demandes de retrait et d'adhésion qui ont été approuvées à l'unanimité lors du comité syndical du 07 janvier 2013 du SDANC, le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **ACCEPTE** le retrait au SDANC des communes de Harchechamp, Barville et Attigneville,
- **ACCEPTE** l'adhésion au SDANC des dix collectivités suivantes :
 - Mazeley - Canton de Chatel sur Moselle (259 habitants)
 - Girmont - Canton de Chatel sur Moselle (993 habitants)
 - Greux - Canton de Coussey (174 habitants)
 - Raon l'Etape - Canton de Raon l'Etape (6 796 habitants)
 - Bulgneville - Canton de Bulgneville (1 489 habitants)
 - Dombrot sur Vair - Canton de Bulgneville (255 habitants)
 - Raon sur Plaine - Canton de Raon l'Etape (158 habitants)
 - Le Thillot - Canton de Le Thillot (3 786 habitants)
 - Hardancourt – Canton de Rambervillers (46 habitants)
 - SIVOM de la vallée de Roche-Harchechamp : commune de Harchechamp (108 habitants), Barville (89 habitants) et Attigneville (231 habitants).

4. COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGE DANS LE CADRE DE LA FPU

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés approuve la composition de la CLETC comme suit :

Commune	Titulaire	Suppléant
Arches	Nadine GEROME	David PERRIN
Arches	Marielle CUNY	Guy DELOY
Archettes	Joël MAROT	Michel THOMAS
Bellefontaine	Jean-Michel GEORGES	Jean-Marie COUVAL
Dinozé	Philippe EYMARD	Jean-Claude HUMBERT
Hadol	Roger COLIN	Andrée VAUTRIN-ROLLOT
Hadol	Jean-Pierre CARITEAU	Gérard COLIN
Jarménil	André HUC	Dominique PAGELOT
La Baffe	Daniel LAGARDE	Victor SALVADOR
Pouxoux	Henri LA VAULLEE	François HATIER
Pouxoux	Philippe LEROY	Josette AUBERTIN
Raon-aux-Bois	Philippe NOËL	Christelle JACQUEMIN
Uriménil	Eric GARION	Patricia GRIMILLOT
Xertigny	Véronique MARCOT	René ALEXANDRE
Xertigny	André LAPOIRIE	Mickaël THIEBAULT

5. STEP Arches : ACQUISITION DE TERRAIN

Le Président informe l'assemblée que le dossier, bien qu'en bonne voie, nécessite encore quelques éléments (bornage, ...).

Il propose donc de reporter ultérieurement le vote de la délibération.

6. STEP POUXEUX - AVENANT BEREST POUR LA REPRISE DU PRO

Le Président informe qu'il est nécessaire de passer un avenant au marché de maîtrise d'œuvre avec la société Berest pour la reprise du PRO, suite au changement de type de station de traitement sur la commune de Pouxoux. Cet avenant est d'un montant de 7026.50 € HT. Le Président informe que la CAO s'est réunie le 14 janvier 2013 et a approuvé la signature de cet avenant.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés autorise le Président à signer l'avenant n°2 relatif à la reprise du PRO à Pouxoux avec BEREST.

7. VITRINE TECHNOLOGIQUE DU HETRE EN CONSTRUCTION - ACQUISITION DE TERRAIN

Monsieur le Président rappelle que la C2VRM a délibéré en mars dernier sur le souhait de réaliser un showroom pour valoriser le hêtre sur la commune de Xertigny.

Afin de pouvoir réaliser ce projet, il est nécessaire d'acquérir les terrains qui appartiennent à la commune de Xertigny, et de borner la partie nécessaire à la Communauté de Communes. La commune de Xertigny propose de céder ce terrain à l'euro, sous réserve que la C2VRM y réalise ce projet.

Cette cession à titre gracieux se justifie dans la mesure où ce projet relève de l'intérêt général, apporte un nouveau service à la population et permettra la création d'emploi.

Il est précisé que la commune réalisera les travaux de réseaux, voirie et stationnement. La C2VRM s'occupera de la construction des dix habitations de loisirs touristiques (60m² environ).

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DECIDE** de se porter acquéreur d'une partie des parcelles 426 CK et 569 AB situées rue de la Vallée de l'Aître, nécessaires à l'implantation du showroom,
- **ACQUIERT** ce terrain d'une surface d'environ 8 000 m² pour un euro, sous réserve de la construction du showroom,
- **DECIDE** que les frais de notaire et de géomètre seront à la charge de l'acquéreur,
- **DONNE** pouvoir au Président pour désigner le notaire et le géomètre,
- **AUTORISE** le Président à signer les actes notariés correspondants et les documents se rapportant à cette décision,
- **PRECISE** que la division des parcelles, le bornage et les actes notariés seront réalisés à l'issue des travaux,
- **DIT** que les fonds seront inscrits au Budget 2013, opération 29.

8. VITRINE TECHNOLOGIQUE DU HETRE EN CONSTRUCTION - CHOIX DU PRESTATAIRE DE MAITRISE D'OEUVRE

Le président informe l'assemblée que l'ensemble des dossiers reçus dans le cadre du concours d'idées sont à disposition des délégués au siège de la C2VRM, pour consultation. Il précise que le concours et la maîtrise d'œuvre sont distincts.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés autorise le Président à signer le marché de maîtrise d'œuvre avec le cabinet WM Architecture de Nancy pour un montant provisoire de 132 300 € HT (taux de 9,00 %) et autorise le Président à signer l'avenant pour le passage au forfait définitif de maîtrise d'œuvre.

Information aux délégués dans le cadre de l'article L5211-10 du CGCT (délégation au Président)

- CAF : 92 000 € pour partie crèche à Xertigny
- CAF : 113 422.79 € pour partie RAM à Xertigny

Informations sur les organismes intercommunaux auxquels adhère la CC

Le Président donne la parole aux représentants la C2VRM au sein d'organismes intercommunaux auxquels adhère la C2VRM.

PAYS / SCOT : Refus du permis de construire à la capitainerie – Négociation en cours pour trouver de nouveaux locaux
PAYS : Réunion le 21/01/13 - Vote du D.O.B. – Réintégration des diners insolites dans les compétences générales – Réflexion sur les perspectives d'avenir du Pays

SCOT : Pas d'augmentation de participation des collectivités – Réflexion sur la révision du SCOT dans l'avenir ainsi que sur le plan climat – Comité de pilotage sur les friches le 07/02/13.

Informations diverses

- Le Président fait le point sur les réunions passées et à venir.
- Commission S.A.P. : La dernière réunion a permis de faire un point sur les crèches et de lancer une réflexion sur plusieurs axes de travail.
- Commission Environnement : « Le plus beau est à venir » du CG 88 se déroulera du 30/03/13 au 07/04/13 sur le thème « Les petites bêtes ». Il est prévu de proposer au public une présentation illustrée par des contes, chants et

comptines, sous forme d'un diaporama explicatif sur l'utilité de toutes les petites bêtes, le vendredi 05/04/13 (20H30) à Dinozé (sous réserve de disponibilité de salle).

- Zonage d'assainissement : Un projet de zonage a été présenté au conseil municipal de Bellefontaine le 28/01/13.
- Réseau d'entreprises : Centre de tri de la poste à Epinal le 21/02/13 à 16H.
- Convention de revitalisation de Lactalis : Information à promouvoir et relayer.

Date et lieu du prochain conseil

Uriménil le 06 mars 2013

Arches le 27 mars 2013

La séance est levée à 22H00

Le Secrétaire
M. Philippe MAIRE

Le Président
Philippe EYMARD